



Ville de Trois-Pistoles

AVIS PUBLIC

Le « Règlement no 861 ayant pour objet de remplacer le règlement no 797 (règlement de construction) » est entré en vigueur le 19 mai 2022, soit le jour où un certificat de conformité a été délivré à son égard. Le 19 mai 2022, ce règlement a été jugé conforme aux objectifs du schéma d'aménagement par la directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC des Basques.

De son côté, le « Règlement no 862 ayant pour objet de modifier diverses dispositions du règlement no 594 relatif aux permis et certificats ainsi qu'à l'administration des règlements de zonage, de lotissement et de construction » est entré en vigueur le 19 mai 2022. Le 19 mai 2022, ce règlement a été jugé conforme aux objectifs du schéma d'aménagement par le directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC des Basques.

De plus, le « Règlement no 865 ayant pour objet de modifier le règlement no 591 de zonage » est entré en vigueur le 19 mai 2022. Le 19 mai 2022, ce règlement a été jugé conforme aux objectifs du schéma d'aménagement par le directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC des Basques.

Finalement, le « Règlement no 866 relatif à l'occupation et à l'entretien des bâtiments de la Ville de Trois-Pistoles » est entré en vigueur le 19 mai 2022. Le 19 mai 2022, ce règlement a été jugé conforme aux objectifs du schéma d'aménagement par le directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC des Basques.

Les règlements no 861, 862 et 866 ont été adoptés par le Conseil de ville de Trois-Pistoles le 14 mars 2022 et le règlement no 865 a été adopté le 11 avril 2022. Le 19 mai suivant, ils ont été jugés conformes aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement et aux dispositions du document complémentaire par la MRC des Basques.

Les règlements nos 861,862, 865 et 866 peuvent être consultés à l'hôtel de ville de Trois-Pistoles, situé au 5, rue Notre-Dame Est, à Trois-Pistoles (Québec), du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h00, soit sur les heures de bureau.

Donné à Trois-Pistoles ce 25 mai 2022.

Nancy Dubé, greffière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Nancy Dubé, greffière de la Ville de Trois-Pistoles, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le Conseil, le 25 mai 2022 et en le publiant dans le journal Info-Dimanche, édition du 25 mai 2022. De plus, l'avis fut mis en ligne sur le site web de la Ville.

En foi de quoi, je donne ce certificat le 25 mai 2022.

Nancy Dubé, greffière